



AGROPOLE BP 361 47931 AGEN Cedex 9

LIVRET d'ACCUEIL

Maison d'Enfants à Caractère Social

« NOTRE MAISON »

**7, Boulevard Danton - 2ème Etage - 47300 Villeneuve sur lot
05.53.75.01.92**

PREAMBULE AU LIVRET D'ACCUEIL

Madame, Monsieur,

Votre fils ou votre fille va être accueilli(e) à « **Notre Maison** ». Le Conseil d'Administration de l'association gestionnaire, l'**A.L.G.E.E.I**, et le directeur de la Maison d'Enfants, souhaitent vous apporter quelques informations sur cet établissement.

L'association gestionnaire de la M.E.C.S.

L'ALGEEI, Association Laïque de Gestion des Etablissements d'Education et d'Insertion, a pour but (extrait de l'article 4 des statuts) de *"promouvoir et d'assurer l'éducation, l'insertion sociale et professionnelle d'enfants et d'adultes handicapés ou rencontrant des difficultés familiales, scolaires ou sociales. Elle assure la gestion et le développement des établissements et services en associant, dans l'esprit et avec les moyens des conventions de 1956 et de 1965 conclues entre la Préfecture et le Conseil Général de Lot et Garonne, les administrations publiques, les élus des collectivités territoriales, les représentants des organismes sociaux. Dans cet esprit de service public, basé sur les principes de laïcité, elle aide, coordonne et contrôle la vie et le fonctionnement des établissements et des services, elle assure l'organisation, la direction et la gestion des établissements et services conformément au règlement intérieur, elle étudie et arrête toutes les mesures concernant l'adaptation et le développement des structures correspondant aux besoins recensés."*

L'ALGEEI gère des établissements et services sociaux et médico-sociaux pour enfants ou adultes dans un souci de respect de la personne. L'esprit de laïcité qui l'anime tient compte des options philosophiques ou religieuses des bénéficiaires lorsque celles-ci sont compatibles avec le fonctionnement d'une communauté éducative laïque.

L'ALGEEI est actuellement présidée par Madame Danièle BONADONA.

Adresse de l'association :
ALGEEI,
Agropole
BP 361
47931 AGEN Cedex

Tel. : 05 53 77 15 80
Site Internet: www.algeei.org

La Maison d'Enfants à Caractère Social

La M.E.C.S. « Notre Maison » est agréée par le Conseil Départemental du Lot-et-Garonne.

L'institution et ses services prennent en charge une population mixte de 62 enfants mineurs et jeunes majeurs, au titre de la protection de l'enfance, tous confiés par l'Aide Sociale à l'Enfance.

L'établissement principal est situé à Villeneuve-sur-Lot. Deux antennes sont implantées, l'une à Fumel, l'autre à Tonneins.

Jusqu'en septembre 2015, deux unités d'internat fonctionnent sur Laparade, en attendant leur transfert sur Villeneuve-sur-Lot.

Les modalités de prise en charge sont au nombre de quatre :

- Internat
- Placement Familial Educatif
- Insertion Socio-professionnelle
- Placement Educatif à Domicile

L'accompagnement de la famille est assuré dans le cadre de ces modalités.

Vous trouverez en fin de ce document des fiches de modalités de prise en charge qui vous renseigneront sur le dispositif d'accueil proposé à votre enfant.

Le projet

L'équipe de la Maison d'Enfants à Caractère Social travaille à l'épanouissement des enfants, des adolescents et des jeunes majeurs accueillis, en assurant prestations et suivis. Elle agit dans le respect de leur personne, travaille à leur émancipation physique et intellectuelle par le développement de leurs capacités.

Elle est soucieuse de leur dignité, du respect de leur vie privée, de leur intimité et de leur santé. Elle favorise, dans la mesure du possible et du motif de placement, le lien familial. Elle s'attache à associer les jeunes aux décisions qui les concernent, développant, dans un esprit laïque et tolérant, leur citoyenneté.

Elle facilite l'émergence puis l'élaboration de projets de vie réalistes en apportant les soutiens et accompagnements nécessaires. Elle vise à leur autonomie ; elle les associe à la conception et à l'élaboration de leur Projet Personnalisé.

Elle pose ainsi des repères pour leur éducation visant à favoriser l'éveil, l'expression, la communication, la socialisation, l'accès à la culture. Elle crée les conditions, avec ses partenaires, d'une bonne insertion sociale, scolaire et professionnelle, en veillant à ce qu'elles puissent se développer dans la sécurité et la sérénité pour le jeune.

L'équipe de la MECS exerce sa mission et propose son offre de services auprès des familles dans le cadre de son Projet d'Etablissement. Les modalités de placement du jeune définissent et/ou orientent les possibilités de travail avec les familles, suivant les cas :

- à partir d'une ordonnance de Mesure d'Assistance Educative (article 375 du Code Civil)
- dans le cadre d'un Accueil Provisoire
- en référence à un contrat d'accueil pour jeune majeur (A.P.J.M.).

L'équipe agit dans le respect des personnes et garantit leurs droits. Elle considère comme importante la qualité de l'accueil des familles et s'organise pour faciliter : dialogue, écoute, rencontre, communication et soutien.

Chaque situation familiale est singulière et abordée de façon spécifique et adaptée.

La participation de la famille au Projet Personnalisé concernant l'enfant correspond aux possibilités ouvertes par le mode de placement. L'équipe remplit une mission de régulation et de médiation entre enfant et famille lorsque c'est nécessaire. Elle favorise, dans le cadre de sa mission ou de son offre de services définies par le placement, l'implication de la famille quand celle-ci est possible. Elle travaille avec les familles sur la spécificité de leur rôle parental. Elle les informe, les alerte lorsque la situation de l'enfant le nécessite. Elle sécurise les rapports enfant/famille, si besoin est. L'équipe procède de façon régulière à l'analyse de la situation enfant/famille. Elle fait preuve de réactivité dans ses modalités de soutien et d'accompagnement.

L'admission à la Maison d'Enfants à Caractère Social « Notre Maison »

La M.E.C.S. accueille votre enfant à la demande de l'Aide Sociale à l'Enfance.

IL s'agit, soit d'une décision administrative de placement, de type « Accueil Provisoire », soit d'une décision judiciaire de type « Mesure d'Assistance Educative ».

Les termes du placement sont définis par le contrat d'Accueil Provisoire dans le cas d'une décision administrative, ou par l'ordonnance de placement dans le cas d'une Mesure judiciaire d'Assistance Educative.

Les frais de prise en charge de votre enfant sont assurés par l'établissement. Le Conseil Départemental de résidence des parents verse pour ce faire un prix de journée dont le montant est révisé chaque année, dans le cadre des procédures budgétaires en vigueur.

Votre enfant est assuré à la M.E.C.S. par la société d'assurance DIOT Sud-ouest.

A l'admission, il vous sera remis le présent Livret d'Accueil, accompagné de la Charte des Droits et Libertés de la Personne Accueillie et du Règlement de Fonctionnement auquel vous devrez vous conformer.

Un document vous précisera en outre la liste des pièces administratives à fournir pour constitution du dossier.

Les professionnels de la M.E.C.S. « Notre Maison »

Equipe de direction

- Andriniaina ANDRIANONY, Directeur,
- Matthieu FAVRE-FELIX, Adjoint de direction
- Sandrine GALLIO, Adjointe de direction
- Pascale LUCHET, Chef de Service Educatif

Psychologues

- Mathieu SAINT LAURENT
- Elodie BUISSON
- Rhiannon ROBERTS

Equipes éducatives

Voir la fiche de modalité de prise en charge

Assistants Familiaux :

- Madame AMICE
- Madame BOUTTEMY
- Madame CATANANTI
- Madame ISSARD
- Madame LABAT
- Madame LANTAIS
- Madame MININ
- Madame SINKEC
- Monsieur WEGLARZ

Equipe administrative :

Directeur : Andrianiaina ANDRIANONY

- Nathalie PENTAGONI, Secrétaire de direction
- Pascale FAUQUET, secrétaire
- Malika SADOUD, secrétaire
- Stéphanie LEGRAND, comptable
- Sylvie BENNE, Technicienne administrative

Equipe des services généraux

Adjointe de direction : Sandrine GALLIO

- Malika EL RHAZOUANI, maîtresse de maison
- Jeanne HOUANOH, maîtresse de maison
- Latifa BEN HAMMOU, maîtresse de maison
- Khadidja LAGUE, maîtresse de maison
- Laurence LOPEZ, maîtresse de maison
- Dany JEROME, agent de service
- Maguy BARRET, agent de service
- Eric CAMINADE, agent d'entretien

Les prestations offertes par la M.E.C.S. « Notre Maison »

La M.E.C.S. « Notre Maison » prend en charge votre enfant en internat, placement familial ou service d'insertion socio-professionnelle, en fonction des indications découlant de son Projet Personnalisé.

Un accueil séquentiel pourra être mis en place en fonction des exigences de la prise en charge.

Les prestations à caractère hôtelier (restauration) tiennent compte des indications médicales lorsqu'elles sont portées à la connaissance de l'établissement ou lorsqu'elles sont décidées par un de ces derniers.

Les menus tiennent compte des options philosophiques ou religieuses lorsque celles-ci sont compatibles avec le fonctionnement d'une communauté éducative laïque.

Les transports de semaine sont assurés par l'établissement ou le jeune lui-même.

Il sera néanmoins demandé aux familles, dans la mesure du possible, d'assurer l'accompagnement de leur enfant pour ce qui concerne les week-ends et les congés scolaires.

La protection juridique des mineurs

L'établissement est tenu au respect des dispositions légales ou réglementaires concernant la prévention des violences ou maltraitances dont peuvent être victimes les mineurs ou les jeunes majeurs.

Ces dispositions s'appliquent aussi bien aux violences ou maltraitances dont le jeune pourrait être victime dans la M.E.C.S. que celles survenues en dehors de l'institution, mais dont l'établissement pourrait avoir connaissance.

Dans tous les cas, il sera procédé à un signalement des faits au Procureur de la République. Ce signalement ne requiert pas nécessairement l'accord ni même l'information des parents.

En outre, tout mineur peut, en composant le numéro de téléphone 119, accéder gratuitement 24 heures sur 24, au Service National d'Accueil Téléphonique de l'Enfance Maltraitée.

Les droits des jeunes accueillis à la M.E.C.S. « Notre Maison » et de leur famille

Conformément à la Charte des Droits et Libertés de la Personne Accueillie, les bénéficiaires d'une prise en charge à la M.E.C.S. ont droit :

- à la dignité, à la vie privée, à la sécurité
- aux choix des prestations dans le respect du contrat d'Accueil Provisoire ou de l'Ordonnance judiciaire de Placement
- à la confidentialité des informations
- à l'accès au dossier selon la procédure légale
- au recours

Les données médicales sont traitées par le médecin traitant et sont protégées par le secret médical.

Il vous est possible d'exercer votre droit d'accès et de rectification. Pour la communication d'informations autres que médicales, ce droit s'exerce par l'intermédiaire du directeur de la M.E.C.S..

La communication des documents s'effectue dans le respect de la procédure institutionnelle, des lois et réglementations en vigueur, des préconisations prévues par la charte des droits et libertés de la personne et selon le cas, dans le respect des mesures prises par l'autorité judiciaire.

La personne prise en charge ou son représentant légal a le droit de s'opposer, pour des raisons légitimes, au recueil et au traitement de données nominatives les concernant, dans les conditions fixées par l'article 26 de la Loi du 6 janvier 1978.

En cas de contestation ou de réclamation, vous pouvez faire appel à la personne qualifiée mentionnée à l'article L 311-5 du Code de l'action sociale et des familles (médiateur), dont le nom est affiché au sein de l'établissement, Monsieur Alain-Paul PERROU.

FICHE de MODALITE

INTERNAT

La Maison d'Enfants à Caractère Social « Notre Maison » propose une prise en charge en internat sur les trois sites de Villeneuve, Fumel et Tonneins.

A Villeneuve, les 2 unités d'hébergement sont implantées au 38 – 40 Rue des Jardins.

- ✓ L'unité A : 8 mineurs de 6 à 18 ans.
- ✓ L'unité B : 8 mineurs de 6 à 18 ans.

A Fumel, la structure d'internat prend en charge 8 mineurs de 6 à 18 ans dans son unité mixte située au 10 rue Lamartine.

A Tonneins, l'internat « Petit Paris » accueille 6 adolescents garçons et filles de 15 à 18 ans.

Les modalités de fonctionnement de ces unités sont déclinées dans le document qui vous est remis avec le présent Livret d'Accueil et qui s'intitule : « Règlement de Fonctionnement ».

Les professionnels des internats

VILLENEUVE GROUPE A

Chef de service : Pascale LUCHET

Psychologue : Mathieu SAINT LAURENT

Educateurs : Benoit FILHOL
Issa MOUSSAOUI
Marion GALLARDO
Ismaël FAKIR

Educatrice Coordonnatrice : Sophie GIBERT

Veilleurs de nuit : René FREICHE
David MERDJAN

Maîtresse de maison : Jeanne HOUANOH

Numéros de téléphone :

Standard : 05.53.75.01.92

Responsable éducatif : 06.10.17.07.27

Unité : 05.53.49.60.34 – 06.31.96.48.98

Les professionnels des internats

VILLENEUVE GROUPE B

| | |
|-------------------------------|---|
| Chef de service : | Pascale LUCHET |
| Psychologue : | Mathieu SAINT LAURENT |
| Educateurs : | Audrey VERGNE Stéphane BARROSO Christelle MOLINIER Solange DEBONO (en formation) |
| Educatrice Coordinatrice : | Sophie GIBERT |
| Veilleurs de nuit : | René FREICHE David GRAVELLE |
| Maîtresse de maison : | Malika EL RHAZOUANI |
| <u>Numéros de téléphone :</u> | |
| Standard : | 05.53.75.01.92 |
| Responsable éducatif : | 06.10.17.07.27 |
| Unité : | 05.53.49.60.30 – 06.77.89.26.70 |

Les professionnels des internats

TONNEINS ADOLESCENTS « Petit Paris »

| | |
|-------------------------------|--|
| Adjointe de direction : | Sandrine GALLIO |
| Psychologue : | Rhiannon ROBERTS |
| Educateurs : | Lydie GASCOIN Pierre ESTAY Maureen LE FAOU Laly SIREYGEOL Guilhem LALANDE (en formation) |
| Educatrice Coordinatrice : | Sophie GIBERT |
| Veilleur de nuit : | René FREICHE David GRAVELLE |
| Maîtresse de maison : | Khadija LAGUE |
| <u>Numéros de téléphone :</u> | |
| Standard : | 05.53.79.33.84 |
| Responsable éducatif : | 06.09.20.04.19 |
| Unité : | 09.65.33.79.36 – 06.77.89.26.15 |

Les professionnels des internats

FUMEL

| | |
|-------------------------------|--|
| Chef de service : | Pascale LUCHET |
| Psychologue : | Rhiannon ROBERTS |
| Educateurs : | Dominique FOUNAUD Laetitia BERSON Richard LAULAN Carmen TEODOMANTE Aziz EL KICH (en formation) |
| Educatrice Coordonnatrice : | Sophie GIBERT |
| Veilleurs de nuit : | Nathalie JOULIN Frédéric REBELO |
| Maîtresses de maison : | Laurence LOPEZ, Latifa BEN HAMMOU |
| <u>Numéros de téléphone :</u> | |
| Standard : | 05.53.40.29.30 |
| Responsable éducatif : | 06.10.17.07.27 |
| Unité : | 05.53.40.91.22 – 06.77.89.26.65 |

FICHE de MODALITE
**PLACEMENT
FAMILIAL**

La Maison d'Enfants à Caractère Social « Notre Maison » dispose d'un service d'accueil en Placement Familial pour enfants, adolescents et jeunes majeurs des deux sexes sur les sites de Fumel et de Tonneins :

✓ Nombres d'agrément : 20

Fumel : 5, rue Lamartine
47500 FUMEL

Téléphone : 05.53.40.29.30

Tonneins : 2 Ter, Avenue de Lattre de Tassigny
47400 TONNEINS

Téléphone : 05.53.79.33.84

Il s'agit de proposer à l'enfant ou à l'adolescent une prise en charge de type familial dans un service éducatif structuré autour d'une équipe d'éducateurs et d'assistants familiaux agréés.

Les modalités de fonctionnement de ce service sont déclinées dans le document qui vous est remis avec le présent Livret d'Accueil et qui s'intitule : « Règlement de Fonctionnement ».

Les professionnels du Placement Familial

Adjoint de direction : Matthieu FAVRE FELIX

Psychologues : Elodie BUISSON

Educatrices : Marion VEGA, Fleur DARNANVILLE

Educateur coordonnateur : Paul LAFFORE

Assistants Familiaux :

- Madame AMICE
- Madame BOUTTEMY
- Madame CATANANTI
- Madame ISSARD
- Madame LABAT
- Madame LANTAIS
- Madame MININ
- Madame SINKEC
- Monsieur WEGLARZ

Numéros de téléphone :

Tonneins : 05.53.79.33.84

Fumel : 05.53.40.29.30

FICHE de MODALITE
INSERTION

La Maison d'Enfants à Caractère Social « Notre Maison » dispose d'un service d'Insertion socio-professionnelle pour 12 garçons et filles de 16 à 21 ans sur les sites de Villeneuve sur lot et de Tonneins :

Tonneins : 2 ter avenue Delattre de Tassigny, 47400 TONNEINS

Téléphone : 05.53.79.33.84

Il s'agit de proposer à l'adolescent ou au jeune majeur un accompagnement social individualisé par un service éducatif structuré autour d'un accueil en studio.

Les modalités de fonctionnement de ce service sont déclinées dans le document qui vous est remis avec le présent Livret d'Accueil et qui s'intitule : « Règlement de Fonctionnement ».

Les professionnels du service Insertion

TONNEINS

Adjoint de direction : Mathieu FAVRE FELIX

Psychologue : Elodie BUISSON

Educateurs : Rachel ARPOULET
Quentin BORDAS
Marie CARPENTIER (en formation)

Educateur coordonnateur : Paul LAFFORE

Numéros de téléphone :

Standard et responsable éducatif : 05.53.79.33.84

Le Placement Educatif à Domicile

VILLENEUVE SUR LOT / TONNEINS / FUMEL

Dans le cadre des 62 places autorisées et en fonction de projets personnalisés, la MECS Notre Maison assure également des mesures de Placement Educatif à Domicile (PEAD). Au niveau juridique, la décision d'un Placement Educatif à Domicile s'inscrit dans le cadre général du Droit, art.375-3 et 375-7 du code civil, dans le cadre d'un placement judiciaire. Les modalités de ce placement autorisent un droit de visite et d'hébergement quotidien du mineur au domicile du ou des parents.

En fonction de l'évolution de la situation, ce droit peut être modulé quand le jugement de placement laisse au service de la protection de l'enfance la possibilité « d'un repli » en structure d'accueil si nécessaire. Le PEAD est une alternative au placement traditionnel alliant protection judiciaire, maintien au domicile familial et partenariat avec les parents, mobilisation de moyens d'intervention d'un placement si besoin du fait du danger encouru par le mineur.

Chaque accompagnement en PEAD est pensé et élaboré dans le projet personnalisé de chaque jeune. Ce dispositif permet un repli avec un hébergement possible sur le lieu d'accueil rattaché à la MECS. Cette décision de repli doit être validée par le juge des Enfants et le service d'aide sociale à l'enfance. Pour les jeunes accompagnés suite à un placement, le repli sera effectué sur le même service de la MECS Notre Maison afin de rassurer et apaiser.

Numéros de téléphone :

Standard : 05.53.75.01.92